



© Jean Nicholas Guillo / Greenpeace

Méthanier flottant :

Procès des activistes de Greenpeace le 1er octobre au Havre

Dossier de presse

Méthanier flottant du Havre : les activistes de Greenpeace en procès

Six activistes, une porte-parole de Greenpeace sur les questions Climat et énergies fossiles, ainsi qu'un photo-reporter et un vidéaste, seront jugé-es mardi 1^{er} octobre au tribunal judiciaire du Havre, à la suite d'[une action de désobéissance civile menée le 18 septembre 2023](#). Au matin, les activistes avaient perturbé l'arrivée du terminal méthanier flottant, le *Cape Ann*, dans le port du Havre. Ils et elles entendaient dénoncer la mise en place de cette nouvelle infrastructure fossile : dangereuse pour le climat, inutile pour la sécurité énergétique des Français, elle ouvre davantage les vannes des importations de gaz fossile sur le territoire européen, notamment de gaz de schiste américain, sans résoudre la question de la dépendance au gaz russe.

Suite à cette action, les activistes, la porte-parole de Greenpeace et les deux professionnels de l'image avaient été placés en garde à vue, près de 24 heures pour sept d'entre eux.

Les prévenu·es encourent des peines de six mois à deux ans d'emprisonnement et jusqu'à 30 000 euros d'amende.

**Leur procès se tiendra le 1^{er} octobre à 9h
au tribunal judiciaire du Havre (tribunal maritime)
133, boulevard de Strasbourg**

À l'occasion de cette audience, Greenpeace France rappelle que l'opérateur de ce terminal n'est autre que TotalEnergies. La major pétro-gazière a reçu le feu vert du gouvernement et d'Emmanuel Macron pour ce projet, à l'été 2022, sous couvert de sécuriser l'approvisionnement en gaz du pays, en pleine crise énergétique liée à la guerre en Ukraine.

Pourtant, [les chiffres des flux et de la consommation de gaz de l'hiver dernier affichent une sous-utilisation du terminal méthanier du Havre](#), qui confirme l'inutilité de cette infrastructure, si ce n'est pour servir les intérêts commerciaux et financiers de TotalEnergies.

La décision du tribunal devrait être rendue dans les semaines suivantes.

Contact presse : Guillaumine Lickel - glickel@greenpeace.org - 06 73 89 48 90

“Les activistes de Greenpeace ont agi en toute non-violence pour protester contre une infrastructure fossile inutile et dangereuse pour notre avenir, dont la mise en service va à l’encontre du consensus scientifique sur les questions climatiques et énergétiques. Ils et elles ont fait exercice de leur liberté d’expression face à un dispositif sécuritaire démesuré au service des intérêts privés de TotalEnergies.”

Clara Gonzales,
juriste à Greenpeace France.

“TotalEnergies, main dans la main avec E. Macron et ses gouvernements successifs, présente le GNL comme une énergie de transition, alors qu'il s'agit d'une énergie fossile qui aggrave la crise climatique, au même titre que le pétrole ou le charbon. Un pari perdant pour les Françaises et Français. En encourageant de nouvelles importations de GNL et donc l'augmentation de la production de gaz fossile, le terminal méthanier symbolise une politique énergétique qui marche sur la tête, et qui fait passer les profits de l'industrie fossile avant l'intérêt général.”

Sarah Fayolle,
chargée de campagne Énergies fossiles à Greenpeace France.

Le procès

L'audience

L'audience du procès des activistes, de la porte-parole de Greenpeace, du photographe et du vidéaste se tiendra **le 1^{er} octobre à 9h** au tribunal maritime du tribunal judiciaire du Havre, compétent pour juger les délits commis dans les zones maritimes.

Les prévenu·es

Deux des prévenus sont convoqués pour des faits d'intrusion dans une installation portuaire hors d'une zone d'accès restreint, des faits passibles de deux mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende.

Les sept autres sont poursuivis pour des infractions liées à la navigation, réprimées d'un an d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende pour l'une et de six mois d'emprisonnement et 15 000 € d'amende pour l'autre.

Une première : deux photo-reporters poursuivis

Fait notable, deux professionnels de l'image, venus couvrir l'action, sont poursuivis aux côtés des activistes et de la porte-parole de Greenpeace sur les questions climat et énergies fossiles.

La défense

Les activistes et la porte-parole de Greenpeace sur les questions Climat et énergie fossiles seront défendus par Maître Alexandre Faro, qui plaidera la relaxe notamment au nom de la liberté d'expression.

Le photographe et le vidéaste seront, quant à eux, défendus par Maître Matthieu Bagard.

Soutien aux activistes de Greenpeace

En soutien aux prévenu·es, à la veille du procès, Greenpeace France organise **un verre de l'amitié de 19h à 20h30 au Hangar Zéro**, en collaboration avec l'association *Ecologie pour le Havre* et le *Collectif climat du Havre*, [mobilisés contre le terminal méthanier et son installation depuis le début du projet](#).

RDV le 30 septembre à 19h au Hangar Zéro

37 Quai de la Saône 76600 Le Havre.

Plus d'informations : Guillaumine Lickel - 06 73 89 48 90

L'action du 18 septembre 2023

Le 18 septembre 2023, au matin, des activistes de Greenpeace ont perturbé l'arrivée du FSRU *Cape Ann*, terminal méthanier flottant arrivant dans le port du Havre pour une mise en service initialement prévue le 15 septembre.

À bord de semi-rigides et de canoës, les militants ont déployé plusieurs banderoles sur lesquelles on pouvait lire *'Total : dealer de schiste'*, *'Macron : dealer de schiste'* ou encore *'End Fossil crimes'*. En mer, des activistes de Greenpeace ont peint le message *'Gas Kills'* sur la coque du méthanier, tandis qu'au niveau de l'entrée du port, une bannière de 30 mètres de long portant le message *'France : plaque tournante du gaz de schiste'* a été installée.

Toutes les images de l'action sont disponibles [ici](#)



© Jean Nicholas Guillo / Greenpeace

Leur objectif : lancer l'alerte sur la mise en place d'une nouvelle infrastructure fossile dans un contexte d'urgence climatique qui implique de sortir des énergies fossiles. Ils et elles entendaient dénoncer la politique énergétique du gouvernement français qui a donné son aval à ce projet malgré les promesses du président Macron en 2022 de faire de la France la première nation à sortir des énergies fossiles.



© Jean Nicholas Guillo / Greenpeace

Selon Greenpeace France, l'installation du terminal méthanier du Havre pour cinq ans augmente les capacités d'importations de gaz fossile en Europe. Elle pourrait ainsi encourager la production de gaz de schiste par fracturation hydraulique aux États-Unis, à destination du marché européen, alors même qu'il s'agit d'une activité interdite en France car très polluante et très émettrice de gaz à effet de serre.

Le Cape Ann : un projet délétère

Pour rappel, le *Cape Ann* est un terminal méthanier flottant, long de plus de 280 mètres, installé au Havre. Cet immense bateau-usine a vocation à accueillir du gaz naturel liquéfié (GNL) et à le regazéifier afin de l'injecter sous forme gazeuse dans le réseau français et européen. Dès son lancement, le projet a suscité l'opposition des associations environnementales locales et de [Scientifiques en Rébellion](#).

Un projet décidé sous influence

Comme l'a démontré le média indépendant Disclose, ce projet a été autorisé sous l'influence de TotalEnergies, sous couvert d'assurer la sécurité énergétique de la France suite à la guerre en Ukraine, et alors même que son utilité n'était pas démontrée.

Dans [une investigation du 28 juin](#) intitulée “*Au Havre, l'installation d'un nouveau terminal méthanier repose sur un mensonge d'État*”, Disclose relate les conditions dans lesquelles le gouvernement a validé ce projet, dans la précipitation, à l'été 2022. Suite à plusieurs échanges entre les représentants du secteur, notamment [Patrick Pouyanné](#), et les cabinets ministériels, Matignon décide de glisser l'installation du terminal méthanier entre deux articles d'un [projet de loi sur le pouvoir d'achat](#). Au passage, le gouvernement a accéléré le processus de validation du projet sans procéder aux études d'impact qui s'imposent habituellement pour ce type d'installation dangereuse.



Des risques occultés

Car une telle installation n'est pas sans poser question au regard de la sécurité, comme le démontre [une note de TotalEnergies publiée par Disclose](#) dans [un autre article du 28 juin 2024](#) intitulé “*Port du Havre : malgré les risques industriels, TotalEnergies impose son terminal méthanier en toute opacité*”.

Le principal risque est celui d'un accident lié à des fuites de gaz naturel liquéfié sur une installation située à proximité de plusieurs sites Seveso dans le port du Havre.

TotalEnergies présente d'un bout à l'autre de la chaîne du GNL

Principal exportateur de GNL américain vers l'Europe, tout en restant présent sur la chaîne du GNL russe, TotalEnergies est le premier bénéficiaire de cette opération juteuse. En plus d'exploiter le terminal havrais et d'en être le principal client, TotalEnergies détient des participations (16,6 %) dans un des terminaux méthaniers expéditeurs, le Cameron LNG, de l'autre côté de l'Atlantique. Une partie du GNL arrivant au Havre provient de puits de gaz de schiste du Texas où le géant pétro-gazier français exploite quelque 1700 gisements actifs, parfois à proximité d'habitations, de crèches ou d'écoles – au grand dam des riverains qui subissent [l'impact environnemental et sanitaire désastreux de l'extraction de gaz de schiste par fracturation hydraulique](#), interdite en France depuis juillet 2011.



Denis Meyer / Hans Lucas

Le pari perdant du gouvernement

En plus de porter atteinte à nos objectifs climatiques, l'installation d'une nouvelle infrastructure gazière n'est pas non plus un gage de souveraineté énergétique pour la France et ses voisins européens. Largement promu comme une solution face au risque de pénurie d'énergie à l'hiver 2023, le *Cape Ann* a été mis en service alors que les stocks et capacités de regazéification en France étaient suffisants et que la consommation de gaz est vouée à diminuer comme le montre un rapport de Greenpeace publié en juin 2023, intitulé [Terminal méthanier flottant du Havre : symbole d'une politique climatique et énergétique à la dérive.](#)

Plus tard, [une analyse de la situation du gaz en France](#), menée par Greenpeace France au sortir de l'hiver 2023/2024, a confirmé le caractère superflu du terminal méthanier en montrant notamment que depuis sa mise en service fin octobre 2023, son taux d'utilisation n'a pas dépassé 50 % et n'a pas excédé 37 % depuis décembre 2023. [Selon l'outil de suivi des infrastructures de GNL de l'Institute for Energy Economics and Financial Analysis \(IEEFA\)](#), sur la première moitié de l'année 2024, le taux d'utilisation du FSRU du Havre est de 24 %.

De plus, malgré la guerre en Ukraine, [les livraisons de GNL russe vers la France ont augmenté plus que vers tout autre pays de l'Union européenne \(UE\) début 2024 par rapport à 2023.](#) Et TotalEnergies est quant à elle toujours actionnaire de l'usine de liquéfaction Yamal LNG, située en Sibérie en Russie, qui lui permet de vendre [plus de 4 millions de tonnes de GNL russe par an.](#)



© Jean Nicholas Guillo / Greenpeace

Les demandes de Greenpeace

Greenpeace France est mobilisée contre tout nouveau projet d'infrastructures fossiles, qu'il s'agisse de nouvelles installations ou de projets d'extension d'installations existantes visant à augmenter les capacités de transformation ou d'acheminement de ces énergies polluantes. Nous demandons la désinstallation du terminal méthanier flottant du Havre, en lien avec les collectifs locaux mobilisés contre ce projet qui ont notamment lancé [cette pétition en ligne](#).

La nécessité de sortir des énergies fossiles

Greenpeace France rappelle l'absolue nécessité de sortir des énergies fossiles, qui suppose également de renoncer à tout nouveau projet d'extraction d'énergies fossiles, à l'exploitation de nouveaux champs et au développement de projets existants incompatibles avec l'objectif climatique de 1,5 °C et/ou qui présentent des risques pour les populations et la biodiversité.

Les expert.es du GIEC sont clair.es, les projets actuels émettent déjà trop de carbone pour tenir l'objectif 1,5 °C. Quant aux institutions de référence, notamment l'AIE (Agence internationale de l'énergie), elles recommandent de renoncer à tout nouveau projet si on souhaite limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et atteindre la neutralité carbone en 2050.

L'interdiction des nouveaux projets fossiles en Europe

En juin dernier, Greenpeace a lancé [une lettre ouverte](#) pour demander à l'Union européenne et aux États membres d'interdire tout nouveau projet fossile (pétrole, gaz ou charbon) sur le continent européen. L'expansion fossile représente une menace existentielle pour nos sociétés et notre environnement. En Europe, l'extraction de gaz et la construction de nouvelles infrastructures gazières continueront à piéger le continent dans **une dépendance toxique aux énergies fossiles, des coûts instables et des factures élevées pour les ménages.**

De premières avancées ont déjà eu lieu puisqu'au niveau européen, les États membres ont récemment accepté de reconduire l'objectif de réduction de la consommation de gaz de 15 % par rapport à la consommation moyenne de la période 2017-2022, d'ici le 31 mars 2025.

Plus récemment, l'Union européenne a validé l'interdiction du transbordement de GNL russe dans les ports européens vers d'autres destinations dans le cadre des sanctions contre Moscou.

Pour une transition énergétique socialement juste

Sortir des énergies fossiles suppose aussi d'investir massivement dans une réelle transition énergétique, socialement juste, fondée sur l'efficacité et la sobriété énergétiques et le développement des énergies renouvelables, vers un objectif 100 % renouvelables. De plus, il est indispensable que les responsables politiques régulent l'industrie fossile, la contraignent à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à payer pour les dommages causés.



© Rafael Bittermann / Greenpeace